



CONTRAT D'OBJECTIFS

entre le lycée professionnel Marius Bouvier de Tournon-sur-Rhône (Ardèche),
l'académie de Grenoble et la région Rhône-Alpes

2015 - 2019



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



académie
Grenoble
éducation
nationale



SOMMAIRE

| | |
|---|--------|
| Préambule | 3 |
| 1 Diagnostic | 4 |
| Contexte | |
| Points d'appui et d'amélioration | |
| Problématique de l'établissement et axes de progrès | |
| 2 Objectifs stratégiques..... | 5 |
| 3 Leviers stratégiques | 6 et 7 |
| 4 Accompagnement (autorité académique et région)..... | 8 |
| 5 Durée du contrat..... | 9 |
| Annexe : les indicateurs | |

PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre. Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des lycées, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties.

Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale

Le lycée Marius Bouvier est situé dans un cadre agréable sur la commune de Tournon, il a de bonnes relations avec les partenaires locaux (commune, communauté de communes) et avec les services de la Région. Le contexte socio-économique est assez favorable. L'internat accueille beaucoup d'élèves, 143 sur 366 élèves. Peu d'élèves sont externes et seulement deux parents participent au CA. Les temps de transports sont importants.

D'un point de vue structure, le LP Marius Bouvier propose les formations : 3PP- CAP Menuisier Fabricant, BAC Prof. ELEEC, MEI, SEN (TR et ASI). Il accueille un pôle MLDS bien intégré à l'établissement. Enfin, labellisé Lycée des métiers de la Prévention et de la Protection, il propose les formations CAP Agent de Sécurité, le Bac Pro Métiers de la Sécurité et le BP ATPS par alternance en lien avec le CFA FIPAG.

2/ Points d'appui et d'amélioration

- ✓ La volonté de l'encadrement est de faire évoluer le regard des enseignants envers les jeunes d'aujourd'hui en accompagnant les équipes (Extrait du Diagnostic 2013 pour le DGP transmis par le chef d'établissement et repris lors du deuxième conseil pédagogique).
- ✓ Une implication certaine d'un nombre important d'enseignants pour la réalisation de ce contrat d'objectifs constitue un point d'appui, ce contrat est partagé.
- ✓ L'établissement s'installe peu à peu dans la rénovation de la voie professionnelle par l'entrée progressive dans l'ère du numérique, la mise en place de l'accompagnement personnalisé (avec formation de l'équipe enseignante), d'une cellule d'écoute et d'analyse de la pratique, de réunions régulières du conseil pédagogique (créneau horaire aménagé pour s'assurer de la présence du plus grand nombre), l'amorce d'un travail sur le BAC+3/-3 en réseau et à l'interne...
- ✓ Le volet ouverture culturelle a trouvé dans sa globalité un écho très favorable au sein de l'établissement.
- ✓ La mise en place de l'ENT Régional.

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

- ✚ Les difficultés de nos élèves qui entrent au LP sont importantes. Il existe une réelle volonté d'aider ces jeunes. Une priorité notée par une enseignante "plus écrire pour mieux lire et plus lire pour mieux écrire" a retenu l'attention de tous.
- ✚ Une valorisation plus forte du travail réalisé par nos élèves est attendue.
- ✚ Associer plaisir et effort, redonner de la valeur au travail sont des priorités.
- ✚ Un certain nombre d'élèves arrivent en 1ère année en étant "perdus", sans projets : il est indispensable de mieux appréhender cette population.
- ✚ Le climat scolaire reste fragile.
- ✚ La santé de nos élèves est préoccupante.

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

➤ **Prévenir, réduire le décrochage scolaire**

Donner un cadre aux élèves pour les responsabiliser, les rendre acteurs de leur formation et leur permettre d'acquérir l'autonomie nécessaire dans leur projet personnel et professionnel.

Finalités :

- Réduction du décrochage scolaire et de l'absentéisme qui en découle.
- Prise de conscience que la gestion du travail personnel et l'implication dans la formation sont les clés de la réussite.
- Intégration des règles de vie en communauté pour induire/construire un comportement responsable.
- Amélioration de l'intégration des passerelles (concertation, gestion...)

➤ **Réduire les effets des inégalités sociales et culturelles en favorisant l'ouverture des élèves au monde extérieur.**

Contribuer à l'éducation de chaque élève, faire prendre conscience du capital santé : physique et mental.

Offrir un accès à l'art, à la culture en visant une ouverture sur le monde.

Permettre à chaque élève de prendre conscience de ses qualités artistiques et physiques afin qu'il les exprime.

Augmenter l'estime de soi chez les élèves.

Développer la capacité d'analyse et l'esprit critique dans le cadre d'activités artistiques, culturelles, sportives et citoyennes.

➤ **Accompagner les élèves dans leur projet de réussite.**

Apport aux élèves des conditions de réussite dans leur formation par des situations de travail favorables, des actions de soutien et de remédiation, de méthodologie...

Accompagnement de l'élève dans ses choix :

- de poursuite d'études en favorisant l'accès aux sources d'information, et /ou :
- d'insertion dans le milieu professionnel, par la découverte et l'implication dans le monde du travail.

3 LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Pour l'ensemble des objectifs des leviers ont été listés :

- Amener nos élèves à une ouverture d'esprit critique sur le monde
- Lutter contre les discriminations sociales
- Rendre nos élèves responsables et autonomes socialement et professionnellement
- Adapter l'expérience professionnelle de nos élèves
- S'appuyer sur les moyens financiers et horaires mis à la disposition par l'Institution.
- Améliorer la communication interne et externe.

Plus spécifiquement :

Pour l'objectif Prévenir, réduire le décrochage scolaire :

- Développer le lien avec les autres établissements.
- Accompagner chaque élève dans son intégration au coeur de l'établissement.
- Valoriser la formation de l'élève.
- Elaborer des parcours de la réussite, mettre en place des projets pluridisciplinaires de remotivation.
- Favoriser la construction de la vie en communauté au sein de l'établissement et de l'internat.
- Mettre l'élève en situation de se prendre en charge pour "devenir adulte", "devenir citoyen".
- Impliquer les élèves et les parents dans leur scolarité.
- Mettre en œuvre des mesures de responsabilisation.

Pour l'objectif Réduire les effets des inégalités sociales et culturelles en favorisant l'ouverture des élèves au monde extérieur.

- Offrir un accès à une diversité de milieux culturels.
- Permettre à chaque élève de prendre conscience de ses qualités artistiques et physiques et de les exprimer.
- Favoriser les actions culturelles, artistiques, sportives et citoyennes.
- Contribuer à l'éducation sociale et sanitaire de chaque élève.
- Accompagner l'implication des élèves dans les différentes actions qu'ils souhaitent mener.
- Construire des liens forts avec les ressources artistiques, culturelles, sportives et citoyennes locales.
- Amener à l'ouverture sur le monde par la connaissance des autres et à la tolérance : s'enrichir de nos différences.

Pour l'objectif **Accompagner les élèves dans leur projet de réussite.**

- Accompagner l'élève dans son intégration dans le monde professionnel (PFMP).
- Ouvrir l'établissement au monde professionnel (forum des entreprises, soirée des tuteurs, visites d'entreprises...).
- Développer et diffuser une meilleure information des filières de l'établissement et de leurs débouchés (poursuites d'études, monde professionnel associé...) à destination des enseignants de collèges, des CDI, des conseillers d'orientation et des élèves : Bac-3. On pourra s'appuyer sur le document voté en CA.
- Offrir aux élèves une préparation complémentaire aux poursuites d'études et à certains concours : Bac+3.
- Poursuivre la valorisation de l'établissement.

4 ACCOMPAGNEMENT (autorité académique et région)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

- L'accompagnement pédagogique de l'établissement est élaboré en s'appuyant sur les éléments d'analyse issus du dialogue de gestion et de performance et des rencontres tripartites en concertation avec l'inspecteur référent monsieur Didier Villette, inspecteur de l'éducation nationale pour les enseignements techniques.

Pour votre établissement s'est dégagé l'axe suivant :

- Décrochage.

Structure d'appui : Délégation académique à la persévérance scolaire et à l'inclusion (DAPSI).

- La dotation globale allouée au lycée polyvalent Marius Bouvier est fonction des effectifs et de la carte des formations spécifiques de l'établissement. Pour l'année scolaire 2015-2016, elle se décline en 652 heures poste (HP), 68 heures supplémentaires année (HSA) et 13,5 indemnités pour missions particulières (IMP). L'ensemble des moyens ainsi délégués doit permettre de conforter les choix effectués par l'établissement en mobilisant sa marge de manœuvre.

Région

- **Eurêka** : Accompagner la « thématique » (exemple : la réussite des élèves) dans le cadre du volet xxx (exemple : Réussite du Parcours) du dispositif Eurêka
- **Offre de formation (engagement conjoint AA/RRA)** : Accorder une attention spécifique aux projets d'évolution de la carte des formations professionnelles (et des langues vivantes, xxx)
- **Numérique éducatif** : Favoriser le développement des usages du numérique éducatif au sein de l'établissement dans le cadre de la politique régionale

5 DURÉE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir de l'année scolaire qui suit sa signature. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

A , le

Proviseur LP Marius Bouvier,

Jean - Marie LASSERRE

Recteur de l'Académie de Grenoble

Président de la Région Rhône-Alpes

Daniel FILATRE

Jean-Jacques QUEYRANNE

ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

Objectif : **Prévenir, réduire le décrochage scolaire**

| Intitulé des indicateurs | Valeur initiale | Valeur cible |
|--|-----------------|--------------|
| Taux d'accès de la seconde au Bac Pro et valeurs ajoutées (indicateur I.V.A.L. 2013 source APAE) | 53 | 65 |
| Taux d'absentéisme (% annuel d'élèves ayant 4 ½ journées d'absence ou plus) | 8% | 6% |
| Fiche d'indicateurs de stratégie Inclusion scolaire. | niveau 2 | niveau 3 |

Objectif : **Réduire les effets des inégalités sociales et culturelles en favorisant l'ouverture des élèves au monde extérieur**

| Intitulé des indicateurs | Valeur initiale | Valeur cible |
|---|-----------------|--------------|
| Fiche d'indicateurs de stratégie Inclusion scolaire. | niveau 2 | niveau 3 |
| Fiche d'indicateurs de stratégie Arts et Culture | niveau 2 | niveau 3 |
| Fiche d'indicateurs de stratégie : Politique sportive | niveau 3 | niveau 4 |

Objectif : **Accompagner les élèves dans leur projet de réussite**

| Intitulé des indicateurs | Valeur initiale | Valeur cible |
|---|-----------------|--------------|
| Taux de vœux n°1 pour les affectations (sections industrielles) | 55% | 70% |
| Taux de réussite aux examens niveau IV (Bac Pro) (*) | 80% | 90% |
| Taux de réussite aux examens niveau V au CAP et à la certification intermédiaire(*) | 74% | 90% |
| Taux de poursuite d'études | 5% | 15% |

(*) Taux pondéré en fonction des effectifs inscrits à l'examen de chaque filière.

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.